



GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2021

HORAIRE : mercredi 06/10 de 8h30 à 10h.

LIEU : visioconférence (voir « Modalités techniques » ci-dessous).

ORDRE DU JOUR :

- Audition de **Sylvie Charrière**, Députée de Seine-Saint-Denis et présidente du comité d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives
- Audition de **Marc Douaire**, Président de l'Observatoire des zones prioritaires

PROPOSITION DE DEROULE :

- 8h30 – 8h35 : Introduction de la séance par **Patrice Leclerc**, maire de Gennevilliers et Vice-président de l'AMIF en charge de la politique de la ville
- 8h35 – 9h : Prise de parole de **Sylvie Charrière** :
 - Présentation du dispositif des Cités éducatives : fonctionnement, stratégie de déploiement, retours d'expérience et premiers éléments de bilan
 - Etat des lieux du dédoublement des classes de CP/CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP) / REP+.
 - Réponse aux questions des élus
- 9h – 9h15 : Prise de parole de **Marc Douaire** :
 - Présentation de l'Observatoire des zones prioritaires
 - Positionnement de l'Observatoire sur la suppression annoncée du dispositif REP
- 9h15 – 9h55 : **Discussion avec les élus** sur les enjeux de l'éducation prioritaire en Ile-de-France.
- 9h55 – 10h : Conclusion de la séance par **Patrice Leclerc**.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Le but est d'assurer une coopération utile entre tous les acteurs (parents, partenaires, équipes éducatives, personnels) et de renforcer l'animation des Réseaux d'éducation prioritaire (REP). A la rentrée 2020, 1 093 réseaux composaient la carte de l'éducation prioritaire en France : 729 collèges et 4 195 écoles en REP, 363 collèges et 2 456 écoles en REP+.

L'efficacité de la politique d'éducation prioritaire en question

L'efficacité de la politique d'éducation prioritaire telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui est régulièrement remise en cause. Dans un rapport d'information sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis remis au Gouvernement en 2018, les députés François Cornut-Gentile et Rodrigue Kokouendo relèvent que la politique d'éducation prioritaire ne parvient finalement pas réellement à réduire les écarts de réussite. Si la réduction de la taille des classes a des effets positifs à court terme, les élèves scolarisés en REP au collège maîtrisent moins bien que les autres enfants les compétences de base.

Le rapport souligne également une forte proportion de débutants au sein du personnel enseignant en REP ainsi qu'un turn-over important. Pour les députés, affecter des effectifs supplémentaires avec les outils actuels ne peut améliorer l'efficacité qu'à la marge et laisse souvent de côté le cœur des problèmes.

Un nouvel outil : les Cités éducatives

Face aux controverses concernant l'efficacité de la politique d'éducation prioritaire, des solutions sont mises en œuvre localement pour fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin. Les **Cités éducatives** s'adressent spécifiquement aux habitants des quartiers de la politique de la ville : mises en place en 2018, elles font suite à une expérimentation menée sur le terrain à Grigny dès 2016 et résultent d'initiatives pilotées par les élus locaux, les services de l'Etat et les associations. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Les communes pointent toutefois une **difficulté à toucher les jeunes de plus de 16 ans**.

Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires de l'Etat ne sont accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs proposent une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file. En Ile-de-France, on retrouve 31 Cités éducatives réparties sur les territoires de la Politique de la Ville.

- ⇒ Une **meilleure coordination** des acteurs autour de l'éducation semble être une piste intéressante pour résorber les inégalités. Dans son dernier rapport sur les inégalités scolaires, l'OCDE cite l'exemple du Portugal qui est passé de la 31^e à la 23^e place du classement Pisa (juste derrière la France) après avoir réformé sa politique éducative, plus en lien avec les municipalités et les acteurs sociaux. Le pays a aujourd'hui des résultats encourageants en matière de résorption des écarts de niveaux entre les milieux défavorisés et les milieux privilégiés.

Retour sur les annonces gouvernementales

- **Le dédoublement des classes de CP et de CE1** en éducation prioritaire a été déployé. Toutefois, les progrès sont à ce stade jugés modestes. L'Institut Montaigne estime qu'une réduction des écarts de niveaux (à 10 points maximum) entre les élèves de REP et ceux hors éducation prioritaire n'est pas attendue avant 2023.
- **Suppression de la carte des REP** : Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat en charge de l'Education prioritaire, a confirmé en novembre dernier la volonté du gouvernement de supprimer la carte des REP. Une expérimentation est en cours dans 3 académies pour remplacer ce dispositif par une contractualisation entre le Rectorat et les établissements. Des acteurs éducatifs craignent que cette réforme entraîne un émiettement des moyens au détriment des quartiers les plus en difficulté.

MODALITES TECHNIQUES DE LA VISIOCONFERENCE :

Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m0001fcf368a829bd76797a39beb05583>

Si besoin, indiquez le :

Numéro de la réunion : 2742 818 6865

Mot de passe : polville6oct

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105

support@frv-sense.com

Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco Webex à s'exécuter. **Vous pourrez rentrer dans la visioconférence au plus tôt 15 minutes avant son début.**

Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail.

Cliquer sur « rejoindre la réunion ».

Lorsque vous entrez dans la conférence, **veuillez** :

- **annoncer votre NOM-PRENOM-FONCTION-COMMUNE** afin que les services de l'AMIF puissent établir le listing des participants
- puis **couper votre micro et votre caméra** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

Quelques conseils de bonne utilisation :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.

Rejoindre par téléphone :

01 85 14 88 35 / Code d'accès : 2742 818 6865